



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Prix des carburants

Question au Gouvernement n° 1544

Texte de la question

PRIX DES CARBURANTS

Mme la présidente . La parole est à M. Julien Brugerolles.

M. Julien Brugerolles . Monsieur le ministre de l'économie et des finances, depuis plusieurs semaines, la hausse des prix des carburants aggrave les difficultés de millions de Français, en particulier des ruraux, qui n'ont d'autre choix que d'utiliser chaque jour leur voiture. Votre gouvernement se refuse malheureusement toujours à plafonner les prix, à encadrer les marges ou à diminuer temporairement les taxes pour faire baisser la note.

Dans ce contexte, le maintien du barème des indemnités kilométriques, que ce soit pour la déclaration des frais réels déductibles d'impôt ou pour les défraiements par leurs employeurs lorsque les salariés utilisent leurs véhicules personnels dans l'exercice de leurs fonctions, devient incompréhensible.

M. Pierre Cordier . Ce n'était pas la peine de copier ma question de la semaine dernière. Je pense que la réponse sera la même !

M. Vincent Descoeur . Vous avez fait des émules !

M. Julien Brugerolles . Ce barème, gelé depuis trois ans, ne reflète plus du tout la réalité des dépenses supportées par les travailleurs, alors même que les coûts du carburant, de l'entretien et de l'assurance ne cessent d'augmenter. Interrogé la semaine dernière, le gouvernement a encore choisi de botter en touche, en faisant uniquement référence aux frais réels, sans parler des défraiements qui sont aussi basés sur ce barème, et en précisant qu'une revalorisation « fera[it] partie des options étudiées ».

M. Pierre Cordier . J'espère que la réponse sera à la hauteur !

M. Julien Brugerolles . En plus de la déduction des frais réels, les défraiements concernent des centaines de milliers de salariés dont les revenus sont souvent très modestes : aides à domicile, livreurs, commerciaux itinérants, techniciens de maintenance, salariés du BTP, travailleurs sociaux, agents publics, mais aussi bénévoles de nos associations.

La revalorisation du barème est une mesure de soutien simple, concrète et urgente. Allez-vous, oui ou non, réviser dès maintenant à la hausse le barème des indemnités kilométriques afin de tenir compte de l'explosion des prix des carburants et de répondre à l'urgence sociale que vivent des millions de Français ?
(Applaudissements sur les bancs du groupe GDR. – M. Peio Dufau applaudit également.)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'action et des comptes publics.

M. Stéphane Peu. Va-t-on avoir une réponse cette fois ?

M. David Amiel, *ministre de l'action et des comptes publics* . Vous avez raison : il faut aider les travailleurs des classes populaires et des classes moyennes. C'est bien le sens des aides ciblées que nous proposons. Vous avez évoqué un certain nombre de mesures – la baisse des taxes, par exemple – qui ne bénéficieraient pas spécifiquement aux travailleurs des classes populaires. C'est en revanche le cas de l'indemnité destinée aux grands rouleurs, que nous avons instaurée pour les travailleurs des classes populaires et moyennes. Il est d'ores et déjà possible de se rendre sur le site impots.gouv.fr pour vérifier son éligibilité et, dès le 27 mai, il sera possible d'en faire la demande sur son espace personnel, où l'on dépose également sa déclaration d'impôt. Devant cette assemblée, je tiens à remercier les équipes de la direction générale des finances publiques, qui ont établi ce mécanisme en un temps record – quatre fois plus rapidement que lors de la crise énergétique de 2022-2023 !

En ce qui concerne les indemnités kilométriques et leur barème, vous avez écarté d'un revers de la main un argument pourtant juste : quand on revalorise, au sens fiscal du terme, les indemnités kilométriques, on aide les salariés qui sont aux frais réels ; or nombre de salariés, en particulièrement parmi les plus modestes, ne sont pas aux frais réels et ne seraient donc pas concernés par cette revalorisation. Ils le sont en revanche par l'indemnité que je viens d'évoquer.

Par ailleurs, il faut prendre en compte un effet de calendrier. L'urgence, c'est maintenant. C'est maintenant que les travailleurs et leur pouvoir d'achat ont besoin d'être soutenus. Or puisque nous sommes dans la phase de déclaration des revenus, il faudrait, pour bénéficier de la mesure que vous proposez, en passer par une déclaration rectificative. L'effet de cette mesure se ferait donc sentir au mieux à l'automne, alors que – je le redis – l'urgence, c'est maintenant.

Mme la présidente . La parole est à M. Julien Brugerolles.

M. Julien Brugerolles . Encore une fois, vous ne dites rien de cette exigence de revalorisation. Elle concerne pourtant des centaines de milliers de salariés qui travaillent, s'agissant notamment des défraiements dont ils bénéficient dans l'exercice de leurs fonctions. Je regrette donc vraiment votre réponse.

M. Pierre Pribetich . Nous aussi !

Données clés

Auteur : [M. Julien Brugerolles](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1544

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Action et comptes publics

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 14 mai 2026